

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 30 AVRIL 2012

- n° 43 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 19 cosignataires, demandant d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz

M. Georges Rhally (DC/VL) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et Vignettaz.*

*Au chemin de Monséjour, une crèche va s'installer dans un nouvel immeuble locatif. L'accès à cet immeuble ne peut se faire que par l'avenue du Midi ou la route de Villars, deux axes routiers avec un trafic automobile important.*

*Pour les petits enfants venant de Beaumont et se rendant à la crèche, ou pour les enfants de cet immeuble locatif allant à l'école de la Vignettaz, le chemin de l'école est dangereux.*

*Nous invitons le Conseil communal à étudier une liaison piétonne reliant directement le chemin de Monséjour et la route de la Vignettaz ou le chemin de Bethléem."*